

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique  
et de l'Environnement  
Section des Installations Classées**

**Commune de ARRAS**

-----  
**Exploitation d'une chaufferie au gaz naturel**

-----  
**S.A DALKIA**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La **S.A DALKIA** dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59875 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de deux chaudières gaz en complément de la chaufferie biomasse existante située Rue Louise Michel, sur la commune d'ARRAS (62000).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2022.

Le dossier est consultable en mairie de **ARRAS**, commune d'implantation du projet, du 28 novembre 2022 au 26 décembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00 et le mercredi de 8h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.